



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Formation professionnelle

Question écrite n° 2928

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation difficile qu'entraînent la disparition pure et simple ou la diminution des enveloppes dédiées à la formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Douai et pour le centre de formation professionnelle et de promotion sociale agricole d'Anchin (59). Ces amputations budgétaires, qu'elles soient effectuées au titre du contrat de plan Etat-région, du ministère de l'agriculture ou encore du conseil régional, débouchent sur la disparition ou sur une diminution de financements de formations qualifiantes. Cette remise en cause représente un total de 163 000 heures stagiaires. Elle supprime la moitié des formations agroalimentaires dispensées dans le Nord - Pas-de-Calais (deuxième secteur dans l'activité économique régionale). Cette situation, outre qu'elle fait peser de graves inquiétudes quant au devenir de ces deux centres de formation ne pourra qu'handicaper très sérieusement cette importante filière de formation dont l'efficacité n'est plus à démontrer. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que le ministère entend prendre pour que la décision de l'arrêt d'appel d'offres national lance pour diverses formations soit annulée. De même, il convient que les formations annoncées dans le cadre du contrat de plan Etat-région soient confirmées. Enfin, toutes les dispositions doivent être prises pour asseoir durablement le financement de ces formations afin de répondre aux besoins importants et assurer ainsi la pérennité des centres où elles sont dispensées.

Texte de la réponse

Pour l'année 1993-1994, les formations du programme d'actions en milieu rural sont reconduites pour la région Nord - Pas-de-Calais. Toutefois, les centres sont actuellement informés que ces cycles ne seront pas conventionnés à nouveau au 1er juillet 1994. Ce délai d'un an doit permettre d'envisager avec les partenaires concernés comment ces formations à caractère national ou interrégional peuvent être financées, compte tenu des évolutions législatives et réglementaires envisagées pour le financement en matière de formation professionnelle continue.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2928

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1766

Réponse publiée le : 6 septembre 1993, page 2802